

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel.: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax: 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0022062

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9160

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAJI NAINA

Date de naissance : 14/01/66

Adresse : Lot Nassira

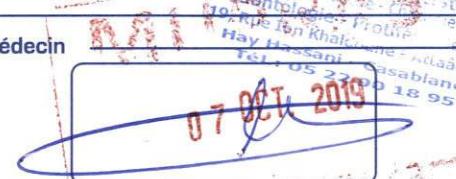
Dr. Mohamed HASSANIA ADP 64

Tél. : 06 51 08 88 58

Total des frais engagés : 92 010 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/09/19

Nom et prénom du malade : DR RAJI NAINA Age : 53

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Raaji Sain Delfines

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/10/19

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/09/19	Dr. C Régu 3 Pap. Ripex	DE	100/00	Dr. Mohamed Dabouza Chirurgien Dentiste Endodontologist & Implantologist 19 Rue Hassan II Hay Massira 1005 Casablanca Tunisie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cabinet du Pharmacien de la Fournisseur	Date	Montant de la Facture
FEAL SARL PHARMacie CHEF M.TAHRI HASSANI 10 Ave. Aghbaria Hassani Casablanca 90 32 63 - Fax: 90 32 63	30/09/19	120 10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

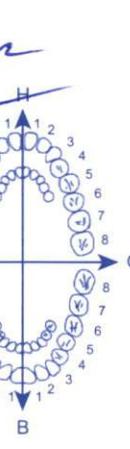
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
		C	IX	COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				100
				30/00

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

mission, their specificities, their mission & the profession

[View all posts by **John**](#) [View all posts in **Uncategorized**](#)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

Dr. Mohamed JOURDAN
Chirurgien Dentiste
Implantologiste
Dentiste Orthodontiste
Médecin Méningo - Prothomé Buccale
19, Rue Ibn Khaldoun - Casablanca
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 05-22 90 18 95

Mol

Molgam® 200mg

LOT : 2713
U.T.A.M : 06.22
P.P.V : 40 DH 00

FLA GYL 250 MG
CP PEL-B20
P.P.V : 25DH 10
PER:11/2023
LOT: 8MAG012
6 1180000 060079

PPV 55,00 DH
LOT 615250
PER 11/2023

12 comprimés dispersibles

AMOXIL 1g

6 1180000 160038



Casablanca, le

JEP.

20 comprimés
M.TAHIR
10 Aven. Afghan
Hay Hassani - Casablanca
0522 90 46 04
0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

Amol ERASJI 11/2023

55.00

Amoxicil 1g

1g en sirop 1 g

Fagyl 250 CP

85.10

3rd) Mieloy 220 CP

40.00

Dr. Mohamed JOUBAIR
Chirurgien Dentiste
Implantologie Avancée
Parodontologie et Maladie Periodontale
19, Rue Ibnou Khaldounne Attaâouine
Hay Hassani - Casablanca
Tel.: 05 22 90 18 95

120.10

19، زنقة ابن خلدون التعاون - الحي الحسني (أمام مسجد أفغانستان) - اهاتف: 05.22.90.18.95

19, Passage Ibnou Khaldounne Attaâouine - Hay Hassani - Casablanca (En face de la mosquée Afghanistan) - Tél. : 05.22.90.18.95

Centre Implantaire JOUBAIR

Dr Mohamed JOUBAIR
Chirurgien Dentiste Spécialiste

Implantologie Avancée
Chirurgie Buccale - Parodontologie

Greffé Osseuse et Gingivale :
Université René Descartes Paris VII

Prothèse Supra-Implantaire
tout système : Paris

الدكتور جوبير محمد
طبيب جراحي للأسنان
زراعة الأسنان
جراحة الفم و اللثة

Casablanca, le

30 SEP. 2019

FACTURE

MERADJI Hania

C = D6 = 1000
(Cst D 4)

Dr. Mohamed JOUBAIR
Chirurgien Dentiste
Implantologie Avancée - Chirurgie Buccale
Parodontologie - Prothèse Dentaire
19, rue Ibn Khaldoun - Hay Hassani - Casablanca
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 05.22.90.18.95

19، زنقة ابن خلدون التعاون - الحي الحسني (أمام مسجد أفغانستان) - الهاتف: 05.22.90.18.95

19, Passage Ibnou Khaldoune Attaâoune - Hay Hassani - Casablanca (En face de la mosquée Afghanistan) - Tél : 05.22.90.18.95